Image not found or type unknown

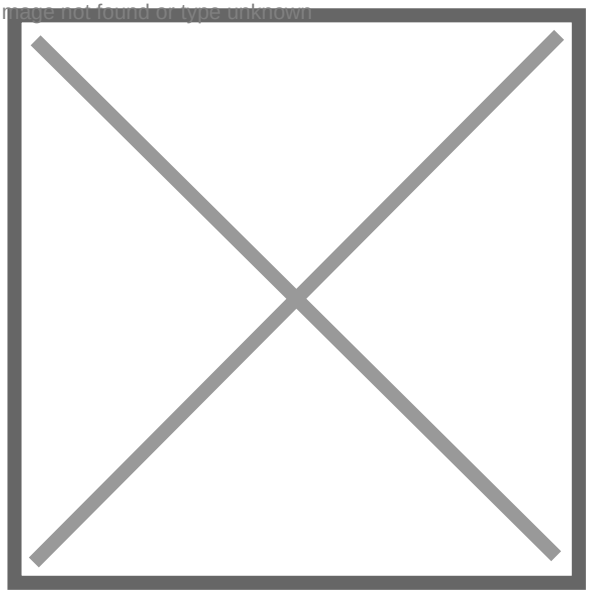

Garde alternée + changement d'école sans mon accord

Par **GAMBIT57**, le **17/08/2010** à **09:36**

Bonjour,
pour vous resumer le contexte, je suis séparé de la maman depuis avril 09 (nous étions en concubinage),nous habitions talange, notre fille de 4ans était à la maternelle dans la ville d'a coté (hagondange distante d'1km), notre fille a toujours été gardé par ses grands parents pendant que nous travaillons.
Nous travaillons tous les deux a metz (distance de 17km), à l'époque la maman travaillait à temps plein.
Suite à la séparation, elle a déménagé sur hagondange et notre enfant a continué à etre scolarisé à hagondange, nous avons mis en place une garde alternée d'un semaine chacun (du vendredi 20h au vendredi 20h) **accord verbale sans passer devant un JAF**, notre enfant a continué a etre garder par mes parents que ce soit la semaine du papa ou de la maman, et ce bien sur à titre gratuit.
En janvier 2010, la maman ne travaillait plus qu'a mi-temps (la perte de salaire étant compensé par son chomage).
Depuis la séparation nos rapports se sont dégradés.
LE PROBLEME, c'est qu'elle a déménagé fin juin 2010 sans m'en avertir (c'est la petite qui me l'a dit), cela n'est pas encore trop grave, je n'ai pas à lui imposer une ville d'habitation, non CE QUI EST GRAVE, c'est qu'elle a demandé à la directrice un certificat de radiation de son école (j'ai vu la directrice, elle a fait une erreur, elle aurait du me demander mon accord, bref).
Donc à ce jour, la maman habite Metz (17km) travaille à metz, je travaille à metz aussi, ELLE N A PAS LE PERMIS, elle m'impose une nouvelle école avec un nouveau mode de garde payant (périscolaire + cantine) qui ne me convient pas. J'ai envie de continuer à garder ma fille une semaine sur 2, je n'ai pas envie de verser une pension puisque je l'assume pendant ma semaine, j'ai envie de passer devant un JAF pour régulariser cette situation.
Est ce que la maman risque quelque chose pour le déménagement et le changement d'école

? quels sont vos conseils ? est ce que le JAF risque de ne plus vouloir me la laisser une semaine sur 2 ? (sachant que la maman aimerait continuer a avoir sa semaine de liberté). De mon coté, vis à vis de mon travail cela ne me pose aucun probleme.
Qu'en pensez vous ? Y a t il des choses qui sont importantes et dont je n'ai pas idée ?

Copyright © 2024 Experatoo.com - Tous droits réservés